

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 70 (1944)
Heft: 15

Artikel: Urbanisme neuchâtelois: problèmes passés, présents et futurs
Autor: Béguin, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-53252>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :
 Suisse : 1 an, 13.50 francs
 Etranger : 16 francs

Pour sociétaires :
 Suisse : 1 an, 11 francs
 Etranger : 13.50 francs

Prix du numéro :
 75 centimes.

Pour les abonnements
 s'adresser à la librairie
 F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : † M. IMER, à Genève ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; EPITAUX, architecte ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYE, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur ; *Valais* : M. J. DUBUIS, ingénieur ; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

Publicité :
TARIF DES ANNONCES
 Le millimètre
 (larg. 47 mm.) 20 cts.
 Tarif spécial pour fractions
 de pages.
 En plus 20 % de majoration de guerre.
 Rabais pour annonces
 répétées.



ANNONCES-SUISSES S.A.
 5, Rue Centrale,
 LAUSANNE
 & Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
 A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte.

SOMMAIRE : *Urbanisme neuchâtelois : Problèmes passés, présents et futurs*, par J. BÉGUIN, architecte. — *Etude de la précision des cercles divisés*, par A. ANSERMET, ingénieur. — *Economie dans la construction des téléphériques à va-et-vient pour transport de personnes*, par F. HUNZIKER, ingénieur. — *Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne : Sols et fondations*. — **DIVERS :** *Par la route, dans la cité*. — **CARNET DES CONCOURS** — **SERVICE DE PLACEMENT**.

URBANISME NEUCHATELOIS

Problèmes passés, présents et futurs

par J. BÉGUIN, architecte.

Le passé.

1. Historique de la cité.

Histoire ancienne.

La voie romaine du nord du lac de Neuchâtel était jalonnée de villas et d'établissements divers, tous à peu de distance des antiques stations lacustres. Certains sites privilégiés présentent une remarquable continuité dans l'habitat ; l'homme s'établit d'instinct où il trouve le plus d'avantages.

Des tours de guet se dressent de distance en distance, jalons de la civilisation méditerranéenne. Les fondations de notre actuelle « tour des prisons » sont les restes d'un établissement romain. Mais la colonisation est peu dense ; les carrières de la Favarge, d'Hauterive et des Valangines fournissent Aventicum ; le tailleur de pierre romain sait toujours où trouver une pierre de choix.

Un site comme celui de Neuchâtel ne pouvait pas échapper à la prospection des militaires du premier moyen-âge. Eperon de rocher, à pic sur le lac, aménagé par les Romains pour la défense ouest, entouré au nord et à l'est par le Seyon, c'était l'emplacement d'un château fort. A l'abri de la forteresse naquit une bourgade, serrée en une seule rue de la « Tour des prisons » à la « Maleporte », au bord du Seyon.

Les comtes de Fenis.

Au croisement des routes du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers, centre géographique, Neuchâtel fut choisie comme capitale par les comtes de Fenis. Ces paysans bernois, qui possédaient Nidau et Bienne en firent une ville : le château est agrandi et complété, la collégiale élevée ; une ceinture de murailles entoure la ville ; bientôt elle franchit le Seyon et englobe la colline des Chavannes.

La charte de 1214 en fait une commune, avec tous les avantages de la ville libre, centre militaire, économique, culturel et politique.

Les Fenis ont régné assez longtemps pour donner un bel élan à la cité. Depuis, la maison régnante a changé bien des fois ; princes proches ou lointains, résidant ou pas, français ou allemands, ils sont l'élément décoratif de notre histoire en assurant une sorte de sauvegarde qui fait de Neuchâtel une ville suisse, sans l'être tout à fait, assez suisse pourtant pour lui éviter d'être entraînée dans les bouleversements des pays voisins. L'épopée est inconnue dans son histoire, les grands drames rares ; ses révolutions totalisent à peine quelques morts.

Renaissance et réformation.

Dans cet esprit de pondération les Neuchâtelois « abolissent l'idolâtrie » pour des motifs qui ne sont pas tous religieux. La tolérance obligatoire — le prince est resté catholique — s'accorde du génie du lieu.

La Renaissance laisse à Neuchâtel une série de très belles maisons, monuments distingués, dont la qualité intrinsèque est rehaussée par l'excellence du matériau (fig. 1).

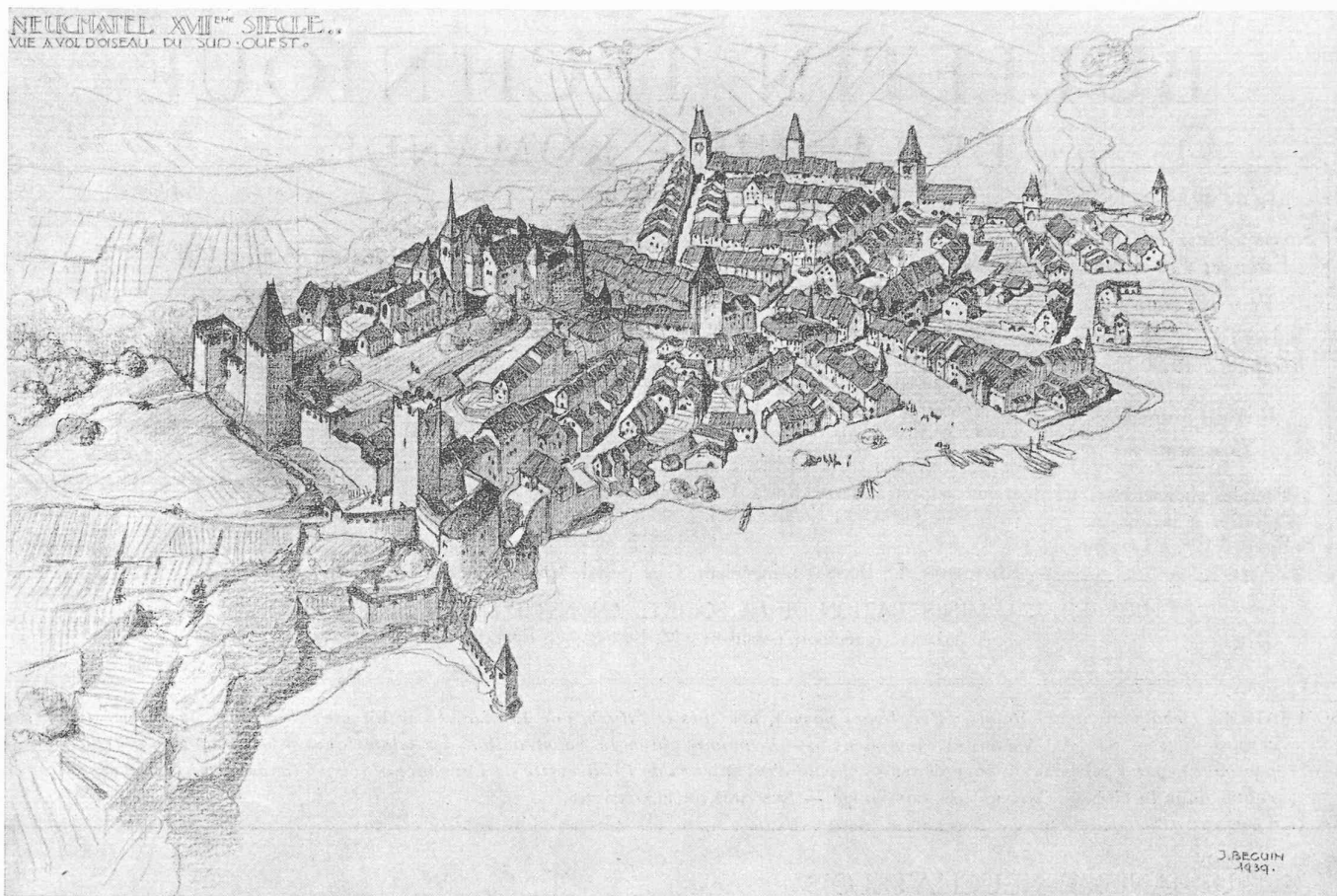


Fig. 1. — Neuchâtel au XVII^e siècle. Vue à vol d'oiseau du sud-ouest.

Le XVIII^e siècle.

Le commerce et l'industrie se développant, Neuchâtel connaît la prospérité.

Dans les vieilles rues, les maisons du moyen-âge sont l'une après l'autre remplacées par des hôtels vastes et somptueux, parfaitement accordés à leurs voisins anciens. Un incendie ravage la colline du château et favorise les reconstructions et le regroupement des articles cadastraux ; les rues du Coq d'Inde et du Pommier sont de cette époque.

Les anciens remparts, désormais inutiles, ne sont plus qu'une ceinture de police ; la ville s'étend hors les murs ; le long de la route de Berne se dessinent les belles compositions que sont la Grande et la Petite Rochette, l'Hôtel DuPeyrou et tant d'autres.

La ville se construit un hôtel de ville et un hôpital avec les deniers de la succession Purry. De généreux donateurs édifient la maison des orphelins ; les plus fortunés des citoyens font du Faubourg de l'Hôpital une belle rue de résidence.

La vieille ville et le faubourg sont le Neuchâtel d'avant l'ère industrielle : une ville moyen-âgeuse dominée par son château, serrée au pied de son acropole, axée sur le Seyon avec un faubourg du grand siècle. Le tracé sinueux du faubourg s'accompagne en bordure d'une alternance de savants retraits et de compositions axées ; cette rue est d'un parcours agréable.

Continuité.

Neuchâtel est restée modeste, mais elle a une croissance continue ; d'autres villes marquent des temps d'arrêt, se réduisent à peu de chose ou disparaissent.

L'Aventicum de l'Helvétie romaine n'est plus qu'un souvenir, réduit à la dimension d'une bourgade ; Orbe et Yverdon, autrefois florissantes sont passées au second plan ; Lausanne s'est vue privée de trois siècles de vie par la domination bernoise. Il y a deux siècles La Chaux-de-Fonds était inexistante et Bienne n'a dû son développement qu'à l'abaissement des eaux du Jura.

Comme l'histoire du comté et de la ville, celle de l'architecture à Neuchâtel présente une belle continuité.

La maison du vigneron, première maison de la ville, se modifie bien peu jusqu'à la Renaissance. Elle reste en dehors des grands courants de l'architecture qui ne la marquent que de quelques éléments de décoration.

Neuchâtel est à la frontière des langues et des influences politiques ; il en est de même pour les influences artistiques. Chez nous le Roman vient du Rhin, le Gothique est bourguignon ; notre Renaissance, descendue par le Val-de-Travers, rappelle Besançon et Dijon ; une partie de notre XVIII^e nous vient d'Allemagne, comme par un choc en retour, alors que l'autre est française, d'importation directe.

Toutes ces époques ont laissé des traces ou des monu-

ments entiers, sans qu'aucun ne détonne. Ils sont pris dans la continuité de l'architecture. Des bâtiments d'âges divers se complètent au point de faire de remarquables ensembles avec les sujets les plus disparates. Assez uniformes pour faire une composition, ils sont assez divers pour n'être jamais ennuyeux.

La Croix du marché en est un exemple typique : tour du XII^e par le bas, du XVIII^e par le haut, maisons des XV^e et XVI^e siècles, d'autres classiques et jusqu'à une boutique Empire font un ensemble que personne ne voudrait autre.

Ces maisons, si dissemblables de composition, sont en réalité proches parentes. Issues du même sol, elles sont en matériaux uniformes : la pierre jaune domine tout. Si le « jaune » mange la moulure, il mange aussi la disparate ; les bossages et refends du grand siècle ne sont pas dépayés à côté des rinceaux de la Renaissance.

Les toits de tuiles, soigneusement rabattus aux pignons, complètent l'unité. Unité et continuité sont le fruit d'une longue culture, l'esprit de corps des bâtiments, fait de cette espèce de politesse des nouveaux à l'égard des anciens, par laquelle chacun prend sa place naturellement, sans s'imposer autrement que par la qualité du travail.

Dominantes.

Il fut un temps où le nombre des tours d'une église avait la signification d'un galon, où la collégiale devait se contenter d'un clocher, au profit de la cathédrale qui avait droit à deux. L'hôtel de ville pouvait se permettre un clocheton. Seuls dominaient les ouvrages des militaires, par nécessité, et les monuments de la Foi.

Toute habitation était réduite à occuper un petit article cadastral, limité en longueur, largeur, et hauteur, dans ce modeste espace vital nos aïeux vivaient heureux, dans des maisons presque toutes modestement pareilles.

Le XVIII^e siècle apporte des compositions à une plus grande échelle. Dans la perspective générale, elles ne font que souligner la vieille ville. A aucun moment ces édifices ne passent la mesure.

Ce bel équilibre sera rompu au siècle du progrès. Le cube des maisons locatives écrasera de sa masse banale des œuvres de choix. L'invasion de ces modernes barbares est partout. Les Huns brûlaient les villes et le faisaient franchement ; mais leur passage rapide leur en faisait oublier. Les modernes bâtisseurs les étouffent, mais les tuent tout aussi sûrement ; ils restent des citoyens considérés, simple question de méthode !

Le Seyon.

Torrent utile à la défense, le Seyon est en réalité l'origine de Neuchâtel. Il devient naturellement l'axe de la composition : les rues se branchent sur le torrent comme les côtes sur la colonne vertébrale. Il est force motrice, puis égoût. Ses alluvions permettent une maigre extension du côté lac.

Facétieux, le Seyon grossit par les fortes pluies, charriant troncs et déblais ; il inonde assez souvent les bas quartiers. C'eût été sans inconvénients pour les habitants de la ville haute si d'occasion la rivière ne s'était avisée d'emporter ici les ponts, là l'Hôtel de Ville.

Le Conseil décida enfin de le détourner de son lit en l'envoyant au lac par un tunnel, percé sous la colline du château. En 1842 c'était une mesure de simple police ; l'avenir montra que ce fut une belle œuvre. La rivière mise à sec laissa au centre de la ville une large rue. Le vieux bourg fut automatiquement doté d'une traversée nord-sud à l'échelle moderne, sans démolition de quartiers précieux. Le vallon de l'Ecluse, à l'abri des eaux, devint le quartier de prédilection de l'artisanat en quête de place, pas trop loin du centre.

Enfin, si en ville les ravins sont gênants, ils ont aussi leurs avantages. Ce sont des trous commodes où faire disparaître les quartiers industriels. Le haut vallon de l'Ecluse, aménagé depuis trente ans, est la zone industrielle rêvée des amateurs de beaux sites. Les Neuchâtelois, en détournant le Seyon, ont réussi à se faire au centre de la ville une zone industrielle, à l'abri des regards.

Les eaux du Jura.

De tout temps, l'Aar, à saisons fixes, inondait la plaine de Lyss à Büren, causant de multiples dégâts. Un certain barrage de déblais s'établissait entre Büren et Soleure, faisant monter le niveau des trois lacs au point de n'en faire qu'un.

L'on conçut l'idée de détourner l'Aar dans le lac de Biemme, de relier les lacs par de larges canaux. La correction des eaux du Jura régularisa le cours de l'Aar, supprima les inondations, abassa le niveau des lacs et livra à la culture de vastes étendues de bonnes terres.

Si l'opération fut peu heureuse pour le vignoble, elle donna à Neuchâtel de grands terrains asséchés, juste au moment où l'expansion industrielle réclamait de la place, mais une ville construite pour être au bord de l'eau en fut éloignée ; c'était, hélas, la seule possibilité normale de développement.

Saisons d'histoire.

L'histoire urbanistique de Neuchâtel se résume ainsi :

- développement autour de l'éperon du château, sur l'axe du Seyon : rivière, force motrice et cloaca maxima ;
- détournement du Seyon, établissement de la voie ferrée : l'égoût devient rue principale et la voie ferrée, placée haut dans les vignes, semble bien loin de l'agglomération ;
- essor au XIX^e siècle le long de la voie ferrée qui coupe la ville en deux et épanouissement sur le lac, par suite de la correction des eaux du Jura.

XIX^e siècle.

La première moitié du siècle est politiquement employée à instituer la République et à faire de Neuchâtel

un canton suisse. Les luttes politiques ne favorisent pas la construction.

Le triomphe de la République correspond par hasard à une ère de prospérité générale en Europe ; cette prospérité est indépendante du régime ; nous sommes au début de l'ère industrielle qui va quintupler le nombre des habitants en étendant la surface occupée à vingt fois celle de la vieille ville.

A Neuchâtel, comme partout, les échanges de population, la ruée vers les villes enlèvent aux autochtones leur caractère marqué ; le libre commerce des matériaux permet de se procurer n'importe quoi, n'importe où, rompant l'homogénéité qui faisait une bonne part du cachet des villes anciennes ; l'unité de doctrine étant rompue, les bâtisseurs de tout grade : architectes, techniciens, dessinateurs, entrepreneurs, simples particuliers s'emploient à créer la disparate.

Voltegeant de mode en mode, ils épuisent en un sinistre pastiche le catalogue de tous les styles, sans en oublier un seul, du cube épuré sans aucun ornement, boîte 100 %, au plus grotesque assemblage de tous les styles à la fois.

L'on bâtit tant que l'on peut, aussi grand et aussi haut que possible ; si l'ensemble n'est pas plus laid, c'est que la grande nature mange une partie des horreurs et que le reste, après trente années, se trouve pratiquement voilé de verdure, suprême ressource.

Il faudra encore bien des malheurs esthétiques pour que l'autorité s'en émeuve.

2. Histoire de l'urbanisme neuchâtelois.

L'ancien droit.

En dépit de maintes recherches il n'a pas été possible, jusqu'à aujourd'hui, de retrouver un ancien règlement sur les constructions. Un Chaux-de-Fonnier de marque, LeCorbusier, s'est servi de la prétendue croissance naturelle des cités pour lui opposer des conceptions schématiques où l'homme s'exprime en tirant des lignes enfin droites.

C'est prendre nos aïeux pour moins réfléchis que nous-mêmes. Tout se passe, au contraire, comme si la fameuse croissance naturelle avait été soigneusement réglée. Il est aisé de se méprendre : l'adaptation au terrain vaut la ligne droite tracée au travers des courbes de niveaux ; mais l'harmonie générale des vieux quartiers ne peut être partout un hasard. L'unité des matériaux s'explique pour des raisons économiques, mais le réglage général des façades, un module constant pour les larges, ne peuvent être les effets du hasard.

De ce que nous ne connaissons pas la règle, nous ne pouvons conclure qu'elle n'existe pas ; nous la devinons à ses effets.

L'harmonieuse reconstruction de la rue du Pommier, après l'incendie de 1703, ne peut résulter que d'une règle stricte imposée à tous les constructeurs. Nos « quatre ministres » n'ont pas laissé de règlement ; il se peut que leurs ordres aient été oraux ; intelligemment donnés, ils ont été suivis.

Le premier tracé des rues découle de toute évidence du vieux droit germanique et des usages admis dans les villes d'empire. Ce tracé a persisté au travers des siècles ; les monuments Renaissance et du XVIII^e siècle s'y sont intégrés sans tapage.

Cet ancien droit était basé sur des conceptions de droit public et privé qui nous échappent ; mais comme les résultats sont bons, il n'y a qu'à s'incliner.

Un précurseur : le chancelier Hory.

Neuchâtel connu de tout temps des gens qui se sentent à l'étroit entre Chaumont et le lac, qui prédisent une prospérité foudroyante et désirent que, tous obstacles aplanis, la ville puisse se développer librement dans un champ plat.

Au XVII^e siècle, partout en Europe, la mode est au plan de « ville idéale » ; le chancelier Hory, comme les lettrés de son temps, connaît ces tendances. Il sait que Neuchâtel ne peut, sur son terrain, se moderniser sans destruction totale et que les longues perspectives axées y sont impossibles.

Il propose à son prince l'abandon de sa capitale au profit d'« Henripolis », ville neuve à construire sur des principes modernes, près de Marin.

Le projet fut un échec.

L'intérêt de la chose est qu'en 1620 déjà, les précurseurs se plaignaient de ne plus trouver de place à Neuchâtel et que déjà les amateurs de tracés réguliers ne pouvaient s'accommoder d'une ville sagement adaptée à son terrain et accrochée à son sol.

L'ingénieur de la ville.

Dès 1850 la ville s'assure les services d'un ingénieur. Cet homme de l'art, pris entre une tradition séculaire et des gens du genre du chancelier Hory, doit assurer son service, réaliser et trouver solution à tout.

La solution consiste à faire un travail qui rende les services pratiques que l'on en attend. Si possible ce travail doit être du goût des autorités, des particuliers intéressés et des autres. C'est ce qui explique dès 1850 l'absence de toute solution nette ou géniale et la généralité des demi-mesures qui, au pire, ont l'avantage de n'être que des demi-erreurs.

Voilà pourquoi Neuchâtel s'est développée au petit bonheur au moment de sa plus grande croissance.

Citoyens libres depuis des siècles, les Neuchâtelois possédaient, *extra muros*, vignes et champs. Neuchâtel ne connaît ni allmendt, ni grandes propriétés de bourgeoisie, ni terrains sur lesquels l'autorité aurait pu imposer un plan et une règle.

Les bâtiments s'élevèrent donc au gré des propriétés et des arrangements personnels. Ce fut naturellement le long des chemins de vigne existants. La ville compléta le réseau au mieux.

Le seul endroit où la ville pouvait imposer sa volonté était le quartier gagné sur le lac. Elle le fit de telle manière qu'il est permis de ne pas regretter une activité

aussi limitée. Le quartier de la Promenade noire manque de charme et le damier conçu entre l'avenue du Premier mars et le lac est décidément dépourvu d'originalité. Le lac fut cordialement oublié. Ce dernier quartier, au bord de l'eau et pris sur l'eau, est le plus fermé de la ville. Les seules maisons qui voient le lac sont celles du quai ; mais pour plus de sûreté une triple rangée d'arbres, plantés devant les fenêtres, leur enlève toute vue.

Pourtant les chaussées se construisent avec un réseau d'égouts, le gaz et l'eau sont distribués partout.

Quelques hommes de valeur se rendent compte que ce travail, sans fil conducteur, ne mène à rien. Pour leur plaisir et comme contribution de bien public, ils dressent des plans d'ensemble.

L'ingénieur communal a longtemps conservé dans ses dossiers les plans de W. Ritter et de l'ingénieur Ladame. Tout dans ces plans n'est pas d'égale valeur ; ils ont au moins le mérite d'avoir servi, pendant de longues années, de collection d'idées à l'usage du bureau communal des Travaux publics.

Nous sommes entre 1890 et 1900. L'urbanisme moderne est dans l'enfance. Des théories dangereuses sont à la mode. Les plans Ritter ou Ladame sont des essais empiriques ; mais, ni le talent, ni la bonne volonté ne remplacent en pareille matière la connaissance exacte des faits.

Concours de 1906 et ses suites.

Afin d'éviter les erreurs évidentes du quartier de l'avenue du Premier mars la ville ouvre un concours public pour l'aménagement des terrains à prendre sur le lac, au sud de la rue du Manège.

Ce concours, fort discuté, n'eut qu'un résultat piteux et resta pratiquement sans effet. La série des erreurs passées fut continuée par une interminable perspective ouest-est et des vues fermées contre le lac.

Le seul résultat tangible est que depuis 1906 la ville de Neuchâtel s'est, depuis, refusée à tout nouveau concours d'urbanisme. Ce fut regrettable au point de vue de la documentation ; la perspective d'un concours aurait poussé l'autorité à rassembler un minimum de données statistiques indispensables.

Dès cette époque nous vivons à Neuchâtel sur cette idée que l'urbanisme est affaire locale et que des études pratiques ne peuvent être confiées qu'à des hommes parfaitement au clair de toutes les particularités du terrain. C'est une idée juste quand toutes les bases manquent, moins probante si, le problème étant bien posé, sa solution est demandée à des spécialistes.

Loi de 1924 et Commission du plan d'alignement.

Louis Perrier, architecte et conseiller d'Etat, avant son élection au Conseil fédéral, attache son nom à une loi sur les constructions, celle de 1912. Fort bien faite, elle est encore en vigueur ; progressiste à souhait, elle régira la construction dans le canton pendant plus de trente ans.

Conçue pour le canton entier, elle ne peut être que générale, bonne pour la ville et la campagne. Elle définit des maxima, immédiatement pris comme règles un peu partout. Pourtant cette loi, sagement, ne veut s'imposer que comme « directive » et laisse aux communes toutes compétences en matière de dérogations à accorder dans les vieux quartiers, en ce qui a trait au zonage et à l'esthétique.

Les communes ne comprirent pas quel parti elles pouvaient tirer de cette loi ; elles n'édicèrent que des règlements sur les modalités de sanction et autres détails. Le principal était soigneusement ignoré ; l'époque n'était pas favorable.

Les meilleurs architectes eux-mêmes n'avaient aucune idée des horreurs qu'ils étaient en train d'accumuler ; il aura fallu encore vingt ans de désastres esthétiques pour ouvrir les yeux de tous.

Notre loi fixe avec minutie les modalités de l'établissement des plans d'alignement. En 1912 l'opinion générale est que la première besogne de l'urbaniste consiste à assurer le développement des chaussées ; l'idée se soutient dans une certaine mesure au moment où l'automobile commence à compter.

De par la loi, Neuchâtel est dotée d'une Commission du plan d'alignement. Son nom est déjà tout un programme. Quelques fortes personnalités font la pluie et le beau temps, tracent ou effacent les alignements, et dotent la ville d'un plan encore en vigueur.

Ce plan n'a pas seulement des qualités, au contraire, il en a assez pourtant pour durer encore, à quelques modifications près. Fragmentaire, il ne s'occupe que de chaussées, sans souci de ce qui se bâtera en bordure. Il ne touche qu'un élément du problème.

Une règle imparfaite vaut mieux que pas de règle du tout ; il est préférable d'appliquer avec intelligence un plan douteux, que de tout remettre en question ; quelques points seulement sont franchement mauvais ; ce plan a été maintenu avec réserves. C'est dans la ligne de toute l'histoire neuchâteloise ; une modeste certitude vaut mieux que de belles promesses, nous préférons sanctionner chaque année une adjonction ou une modification, que de ne rien avoir du tout.

Ce plan d'alignement n'a pas d'idée directrice. Les solutions n'en ressortent ni dans leur ordre d'urgence, ni selon leur importance. L'affection que vouait aux diagonales l'ancien ingénieur communal, fait du plan une assez jolie toile d'araignée. Les belles artères, partant du centre à la périphérie, manquent totalement. Le terrain y est pour une bonne part, mais le désir de vaincre l'obstacle n'est pas même esquissé.

Ce plan a un mérite : il est réalisable et sert depuis vingt-cinq ans à implanter les constructions. Ses nombreux « sifflets » rendent bien des terrains inutilisables ; esthétiquement il est nul ; c'est un vieux serviteur qui nous énerve, mais qu'on garde.

(A suivre.)